

COMMUNE DE VINASSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 19 janvier 2009 à 18h30

Date de la convocation : 14 janvier 2009

Date d'affichage :

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU - M. Gilles GRANAL – Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS – MM. Cyril POULET – Jean-Louis OURNAC – Mmes Chantal ESPADA – Nadine RESSEGUIER – M. Jacques ROUCH – Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M. Jean-Paul BACABE -

Secrétaire de séance : Monsieur OURNAC Jean Louis

En ouverture de séance, l'assemblée approuve le compte rendu de la réunion du 22 décembre 2008 présenté par Madame BARRAU Sylvie.

09- 01 Mesures catégorielles concernant le personnel municipal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal pour tenir compte des divers avancements de carrières obtenus lors des entretiens annuels avec les employés. Le tableau présenté ne modifie pas le nombre total des agents communaux. Il prend en compte l'intégration de deux contrats aidés à l'emploi qui arrivent à terme, le détachement dans l'emploi fonctionnel du DGS et l'avancement de grade de trois agents.

Le Conseil adopte à l'unanimité les propositions et arrête le tableau des effectifs ainsi qu'il suit.

Attaché Principal	1	Emploi fonctionnel de D G S
Adjoint Administratif 1er classe	1	
Adjoint Administratif 2ème classe temps non complet	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	
Agent de maîtrise principal	2	
Agent de maîtrise	2	
Adjoint technique 2ème classe	8	
ATSEM Principal 2ème classe	2	
Brigadier de Police	1	
Garde Champêtre Chef Principal	1	

S/Total 21

EMPLOIS NON TITULAIRES

Contrats d'Aides à l'emploi	2
Contrats contractuels	2

Total 25

09-02 Régime des plantations en traverse d'agglomération

Monsieur ALDEBERT rend compte d'une correspondance du Conseil Général de l'Aude du 24 décembre 2008. Ce dernier souhaite réaliser un nouveau recensement des régimes de gestion des plantations d'alignement en agglomération.

Afin de gérer au mieux le patrimoine arboré qui longe les routes départementales, le Conseil Général propose à la Commune de définir le régime des plantations en traverse d'agglomération selon trois options :

- propriété et responsabilité laissées au département
- propriété au département et gestion à la Commune
- propriété et gestion transférées à la Commune.

L'assemblée à l'unanimité décide de laisser la propriété et la responsabilité des plantations d'alignement situées en agglomération au Département. A ce titre, la Commune s'engage à ne pas intervenir sur lesdites plantations. L'entretien intégral sera assuré par le Conseil Général dans le respect des plans départementaux en vigueur et des impératifs de sécurité routière.

La Commune ne peut procéder à l'abattage des plantations sans l'autorisation préalable du Conseil Général.

Monsieur le Maire rend compte également des résultats de comptages de véhicules réalisés à Vinassan entre le 30 octobre 2008 et le 13 novembre 2008.

Sur le comptage situé devant la cave coopérative, il a été constaté une moyenne journalière pendant les jours ouvrés de 3311 véhicules dont 154 poids lourds.

Sur le comptage situé sur le chemin de Marmorières, il a été constaté une moyenne journalière de 863 véhicules pour 32 poids lourds.

Ces chiffres confirment l'importance du trafic routier dans la localité. Il conviendra de s'appuyer sur ces constats pour d'une part solliciter l'entretien de la RD 31 et d'autre part faire reconnaître l'intérêt communautaire du chemin communal reliant Vinassan à Fleury.

09-03 Réajustement des tarifs municipaux

Monsieur le Maire rend compte des conclusions de la Commission des finances qui propose de réajuster les différents tarifs des services communaux dont la dernière révision date de 2007. L'ensemble des tarifs est réajusté sauf ceux de la Garderie Cantine maintenus pour l'année scolaire en cours.

Une réflexion est en cours pour fixer un tarif d'accueil des forains lors de la fête de novembre.

L'assemblée adopte les tarifs suivants :

OBJET	ANNEE 2009
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement annuel (gratuit < 16 ans) PASSAGE à < 12 ans	3,00 €
PHOTOCOPIE	
Particulier noir et blanc (la feuille A4)	0,30 €
Particulier noir et blanc (la feuille A3)	0,60 €
Particulier couleur (la feuille A4)	1,70 €
Particulier couleur (la feuille A3)	3,20 €
Association noir et blanc (la feuille A4)	0,15 €
Association noir et blanc (la feuille A3)	0,30 €
Association couleur (la feuille A4)	1,00 €
Association couleur (la feuille A3)	1,60 €
Télécopie (la feuille)	0,35 €
Extraits cadastraux	2,50 €
Extraits copie cadastre	4,00 €
DROIT DE PLACE ET PUBLICATION	
Stand de moins de 8 ml (la journée)	2,50 €
Stand de plus de 8 ml (la journée)	4,20 €
Ambulant divers (la journée)	16,00 €
Droit de publication	1,50 €
Droit de place stand semi remorque (la journée)	32,00 €
Forfait journalier forain	15,00 €
GARDERIE SCOLAIRE	
(date d'effet rentrée scolaire à venir)	
Temps complet/enfant/par mois (matin, midi, soir)	23,30 €
Temps complet par mois pour et partir 3ème enfant)	11,84 €
Temps non complet par enfant par mois	13,30 €
Temps non complet par mois pour et à partir 3èm enfant)	8,36 €
Par journée complète (matin, midi, soir) par enfant	2,41 €
Par journée non complète par enfant	1,47 €
CANTINE SCOLAIRE	
(date d'effet rentrée scolaire à venir)	
Repas enfant scolarisé	3,95 €
Autres repas	5,50 €
Repas apporté par un enfant (raison médicale)	1,56 €
LOCATION SALLE ET MATERIEL	
Location L Caraveilhe à des particuliers vinassanais	110,00 €
Location L Caraveilhe à des restaurateurs et au non vinassanais	300,00 €
Complexe Socio Culturel à des particuliers vinassanais	700,00 €
Complexe Socio Culturel à des restaurateurs et au non vinassanais	1 800,00 €
Location de chaises (l'unité)	0,35 €

Location de tables (l'unité)	1,00 €
Location friteuse triphasée (l'unité)	30,00 €
Chèque de caution salle Léon Caraveilhe	250,00 €
Chèque de caution complexe Socio Culturel	500,00 €
Chèque de caution matériel (chaises plus tables)	100,00 €
Chèque de caution friteuse (l'unité)	150,00 €
CONCESSION DANS LES CIMETIERES	
1er classe le m ² (sur le pourtour, en bordure) Perpétuité	125,00 €
2ème classe le m ² (hors bordure) Perpétuité	75,00 €
Columbarium 15 ans	310,00 €
Columbarium 30 ans	620,00 €
LOCATION VACANTS COMMUNAUX	
L'hectare et par an (friches)	100,00 €
L'hectare et par an (vigne)	150,00 €
PARTICIPATION NON CREATION AIRE STATIONNEMENT	4 000,00 €

09-04 Adoption règlement location des salles

Après plusieurs préparatoires, le Conseil adopte le nouveau règlement de location des salles communales.

Ce règlement prend en compte la nouvelle salle du Complexe Socio Culturel et renforce la vigilance qui doit être observée pour la tranquillité des riverains, le maintien de la propreté et le bon usage des locaux et du matériel.

Affaires diverses

09-05 L'assemblée à l'unanimité approuve une motion de soutien auprès de la coordination audoise de défense de la Poste pour le maintien du service public. La privatisation programmée de la Poste ne va pas améliorer la qualité du service rendu, mais au contraire les risques de dégradations sont importants et le service deviendrait beaucoup plus inégalitaire.

09-06 Monsieur GARRABE rappelle qu'en 2007 un accord avait été donné à Monsieur ROS Mariano pour implanter un vignoble sur les vacants communaux au lieu dit Trialbe sur une superficie d'environ 6 hectares. L'assemblée renouvelle son accord. Une convention de mise à disposition sera établie par l'ONF.